

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 41/060/2007 – ÉFAI

30 octobre 2007

AU 279/07 Craintes pour la sécurité / Menaces de mort / Torture

MEXIQUE **Geovanni Alcaraz Vielman (h), 25 ans  
ainsi que les membres de sa famille**

Le 22 octobre, Geovanni Alcaraz Vielman, citoyen mexicain et ancien soldat, a été expulsé des États-Unis vers le Mexique, au motif qu'il était en situation irrégulière en tant qu'immigré. Selon son témoignage, des agents de la police judiciaire de l'armée mexicaine l'ont battu et ont formulé des menaces contre lui et les membres de sa famille. Amnesty International craint que Geovanni Alcaraz Vielman et sa famille ne soient en danger de mort.

D'après les informations recueillies, Geovanni Alcaraz a déserté l'armée mexicaine et s'est enfui aux États-Unis en 2004 après, semble-t-il, avoir été accusé d'implication dans la mort d'un supérieur. Le 18 octobre 2007, les autorités américaines l'ont arrêté à San Martín, en Californie. Quatre jours plus tard, il était expulsé et appréhendé le jour même, à son arrivée dans la ville mexicaine de Tijuana.

Selon Geovanni Alcaraz, des agents du Bureau du procureur général de la République l'ont conduit le 23 octobre à Mexico, où il a été placé en garde à vue dans les locaux de la police judiciaire de l'armée. Ce soir-là, il a été conduit dans une pièce et a été battu par cinq soldats en civil pendant environ trois heures, dans le but, semble-t-il, de lui arracher des « aveux » relatifs au meurtre de l'officier de l'armée mexicaine. Il n'a pas été autorisé à consulter un avocat ni à contacter des membres de sa famille. Lorsqu'il a demandé à voir un avocat, les soldats lui ont dit : « *Si tu nous dénonces, nous te tuerons et nous chargerons quelqu'un d'aller violer ta mère et ta sœur* ». En outre, ils lui ont montré une photo de la maison de sa famille et ont affirmé détenir des photos de sa mère et de sa sœur.

Après avoir été battu, Geovanni Alcaraz a été conduit à l'infirmerie de la caserne. Il a indiqué qu'un médecin avait bien vu ses blessures, mais n'avait pas rédigé de rapport à ce sujet. Des membres de la police judiciaire de l'armée ont ensuite contraint Geovanni Alcaraz à lire des « aveux » et ont filmé la scène. Enfin, il a été emmené dans une prison militaire, où un médecin l'a ausculté et a noté les coups qu'il présentait au niveau de la jambe et de la clavicule. Ce médecin a pris note de la taille de ses blessures et les a photographiées. Geovanni Alcaraz souffrait également de douleurs au cou et au ventre. Toutefois, ces éléments n'ont pas été communiqués à son avocat. Lors d'un entretien avec le chef de la prison militaire, Geovanni Alcaraz a indiqué que les membres de la police judiciaire de l'armée qui l'avaient battu avaient aussi menacé de le tuer en prison. Les autorités carcérales l'ont autorisé à dormir à l'infirmerie pendant quelques jours pour assurer sa protection.

Le 24 octobre, des membres de la famille de Geovanni Alcaraz Vielman ainsi que son avocat ont pu le voir et lui parler. Il leur a dit qu'il avait été battu et menacé, et qu'il craignait pour sa vie et pour celles des membres de sa famille. Son avocat a déposé une plainte auprès de la Commission nationale des droits humains, mais, pour l'heure, aucune mesure de protection n'a été mise en œuvre pour assurer sa protection et celle de sa famille.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :**

- dites-vous préoccupé par les informations indiquant que Geovanni Alcaraz a été torturé et menacé de mort par des membres de la police judiciaire de l'armée mexicaine stationnée à Mexico ;
- engagez les autorités à assurer immédiatement sa protection en prison et à assurer la protection de sa famille ;

- demandez instamment qu'une enquête approfondie et indépendante soit menée sans délai par des autorités civiles sur les actes de torture dont Geovanni Alcaraz Vielman aurait été victime ; que les conclusions de ces investigations soient rendues publiques ; et que les responsables présumés soient traduits en justice ;
- efforcez-vous d'obtenir la garantie qu'il soit jugé équitablement, dans le respect des normes du droit international relatif aux droits humains, notamment dans le cadre d'un procès équitable et d'une procédure régulière, sans que les « aveux » extorqués sous la torture ne soient retenus comme éléments de preuve.

#### **APPELS À :**

##### Président de la République :

Lic. Felipe de Jesús Calderón Hinojosa  
Residencia Oficial de "Los Pinos", Casa Miguel Alemán  
Col. San Miguel Chapultepec  
México D.F., C.P. 11850, MEXIQUE

**Fax :** + 52 55 27891113

**Courrier électronique :** felipe.calderon@presidencia.gob.mx

**Formule d'appel :** *Señor Presidente, / Monsieur le Président,*

##### Ministre de la Défense nationale :

Gral. Guillermo Galván Galván  
Secretario de la Defensa Nacional  
Secretaría de la Defensa Nacional  
Bulevar M. Ávila Camacho esqu. Industria Militar S/N  
Col. Lomas de Sotelo  
Delegación Miguel Hidalgo  
México D.F., C.P. 11640  
MEXIQUE

**Fax :** + 52 55 5580 1153

**Formule d'appel :** *Señor Secretario, / Monsieur le Ministre,*

##### Procureur général de la République :

Lic. Eduardo Medina-Mora Icaza  
Procurador General de la República  
Procuraduría General de la República  
Paseo de la Reforma n° 211-213, Piso 16,  
Col. Cuauhtémoc, Del. Cuauhtémoc, México D.F., C.P. 06500, MEXIQUE

**Fax :** +52 55 53 46 09 08 (Si une personne décroche, veuillez dire : « *Tono de fax, por favor* »)

**Courrier électronique :** ofproc@pgr.gob.mx

**Formule d'appel :** *Señor Procurador General, / Monsieur le Procureur général,*

##### Président de la Commission nationale des droits humains (CNDH) :

Dr. José Luis Soberanes Fernández  
Presidente de la Comisión Nacional de Derechos Humanos  
Periférico Sur 3469, 5° piso  
Col. San Jerónimo Lídice  
México D.F. 10200  
MEXIQUE

**Fax :** +52 55 5681 7199

**Formule d'appel :** *Señor Presidente, / Monsieur,*

#### **COPIES À :**

Asociación Nacional para la Protección de los Derechos Humanos y la Vigilancia Permanente de la Aplicación de la Ley, A C., Calle Dr. Erazo No. 85, 3er. Despacho 314, Del. Cuauhtemoc, México DF, Mexique

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.** APRÈS LE 11 DÉCEMBRE 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*

Nom du document : AMR\_41\_060\_2007\_ext\_fra.doc  
Répertoire : \\Condor\archives\A archiver\Publics-Internes  
Modèle : C:\Documents and Settings\Frédéric\Application  
Data\Microsoft\Modèles\Normal.dot  
Titre : Mexique. Craintes pour la sécurité / Menaces de mort / Torture  
Sujet : Geovanni Alcaraz Vielman ainsi que les membres de sa famille  
Auteur : ÉFAI  
Mots clés :  
Commentaires :  
Date de création : 31/10/2007 15:43:00  
N° de révision : 2  
Dernier enregistr. le : 31/10/2007 15:43:00  
Dernier enregistrement par : Isabelle Foulon  
Temps total d'édition : 1 Minute  
Dernière impression sur : 31/10/2007 16:20:00  
Tel qu'à la dernière impression  
Nombre de pages : 3  
Nombre de mots : 980 (approx.)  
Nombre de caractères : 5 396 (approx.)